



Une rentrée laborieuse

L'été, le soleil, le repos...

Jour de départ : chacun d'entre nous aura pris soin de traiter chaque attente, chaque CVM, chaque fiche escalade et d'ouvrir des plages de RDV en ligne pour ses usager.es. C'est donc l'esprit tranquille que le chemin des vacances est pris pour un temps de repos bien mérité.

Jour de reprise : après le plaisir de retrouver ses collègues, de partager quelques souvenirs de vacances autour d'un café, l'ouverture de son PC sonne le glas !

Nous voici immédiatement assommés par :

- Une avalanche de CVM
- Une accumulation d'alertes sous activités et pilotage : des contrats d'engagement à signer, des dates butoir dépassées, des DE à avertir...



Jusqu'ici, ce retour de congés pourrait sembler ordinaire mais la loi plein emploi étant passée par là, il faut alors aller « creuser » chaque dossier pour **tenter de comprendre l'attendu**.

Expliquons-nous : Une personne convoquée par 2 fois pour signature de son contrat d'engagement hors EDS00, l'aura été sur des plages GPF. La logique informatique aura généré une alerte au CRE qui aura lancé un contrôle administratif MAIS l'application de la gestion de la liste aura déclenché un avertissement en local pour « non-signature du contrat d'engagement ».

Cette personne recevra donc 2 courriers : le questionnaire CRE et l'avertissement local !

La complexité pourrait s'arrêter là mais cette personne aura peut-être reçu en amont de jolies convocations pour le moins incompréhensibles :

« A la suite de votre inscription à France Travail, vous avez rendez-vous (...) vous élaborerez avec votre conseiller un contrat d'engagement qui définit votre accompagnement

Ce rdv a lieu le mardi 29 juillet 2025 à 11h25.

« Ce rendez-vous a pour objectif d'élaborer votre contrat d'engagement qui est obligatoire et essentiel pour votre parcours. Votre contrat d'engagement doit être signé avant le 20/07/2025. » (Extrait d'une convocation DPA)

Et oui ! Notre établissement, sans considération de notre organisation du travail défaillante, a eu la bonne idée de faire apparaître la fameuse date butoir de signature du contrat d'engagement sur les convocations !

Ce jour même de reprise, seul devant son écran, chacun voit s'évaporer le bénéfice de ses vacances et commence immédiatement à s'inquiéter de la gestion de ces alertes et surtout d'une potentielle programmation en accueil à venir.

Comment pourrions nous expliquer à nos usagers l'inexplicable ?

Danger pour notre crédibilité

Danger de la perte de sens au travail

Danger pour nos accueils

Danger pour la perte de revenu des usagers

La CGT alerte sur ce cumul de risques dû à la mise en œuvre impréparée de cette loi folle.